

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Bourgueil,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28/09/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	LEBEAU SANDRA	01/12/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.



Fait à Bourgueil, le 22/10/2024
Le Maire,

Monsieur Benoît BARANGER

Le Maire,
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.